

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par le soussigné, monsieur Matthieu Levasseur, directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Warwick, QUE :

Le conseil municipal a adopté ce 6 juin 2022, le Règlement numéro 347-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019 et le Règlement numéro 348-2022 modifiant le Règlement de lotissement numéro 271-2019.

Le Règlement numéro 347-2022 vise à :

- Subdiviser la zone H-16 afin de créer la zone H-49;
- Créer les dispositions concernant les usages, les constructions autorisés, les normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments pour la zone H-49;
- Modifier certaines dispositions concernant les marges de reculs pour la zone H-16;
- Créer une zone de conservation à partir de la zone d'extraction E-1.

Le Règlement numéro 348-2022 vise à modifier les dimensions des lots pour la zone H-16 et la nouvelle zone H-49.

Ces Règlements ont fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska le 30 juin 2022 et entrent en vigueur le jour de la parution desdits certificats.

Le conseil municipal a également adopté le 4 juillet 2022, le Règlement numéro 349-2022 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués sur la branche 31 du cours d'eau Desrochers et les branches 107 et 113 de la rivière Desrosiers en la Ville de Warwick.

Ce règlement établit la répartition des frais d'entretien pour les travaux exécutés selon la superficie contributive par mètre linéaire des terrains situés de part et d'autre desdits cours d'eau.

Une copie de ces Règlements est disponible à l'hôtel de ville où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ou en obtenir une copie et ceci aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 13^e jour du mois de juillet 2022.

**Matthieu Levasseur, M.A.P.
Directeur général
et greffier-trésorier**